

Adhésion de la commune de Fénay à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Monsieur le Maire, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 29 septembre 2006, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion à celle-ci de la commune de Fénay.

La délibération correspondante m' a été notifiée le 2 octobre.

En application de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre de l'établissement public de coopération intercommunale dispose d'un délai de trois mois, à compter de cette dernière date, pour décider l'admission de la nouvelle commune.

C'est dans ce cadre que je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-18,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise en date du 29 septembre 2006 acceptant la demande d'adhésion de la commune de Fénay,

Considérant l'intérêt de l'adhésion de la commune de Fénay à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, qui permettra de renforcer la cohésion et le développement du territoire communautaire,

Considérant qu'il appartient, conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise de se prononcer sur la demande d'adhésion de la commune précitée,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Article 1 : décide d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Fénay à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise,

- Article 2 : décide d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et à demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter la décision d'extension du périmètre de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à cette commune.

M. le MAIRE - Rapport 36.

En 2001, il y avait seize communes membres de l'agglomération dijonnaise. Sur la base du projet et en tenant compte de la volonté de chacun, j'ai donc écrit à toutes les municipalités mitoyennes de l'espace de la Communauté d'agglomération. Cinq ont répondu et sont devenues membres. La commune de Fénay fait maintenant la demande d'adhésion à la Communauté d'agglomération.

La Communauté d'agglomération l'a souhaité mais chaque conseil municipal est amené à se prononcer, c'est pourquoi je demande s'il y a opposition.

Y a-t-il des observations ? Non.

Rapport adopté par le Conseil Municipal de Dijon qui n'est pas le seul à se déterminer en la matière.

Rapport adopté.